

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	4/2024
Membres présents :	35		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	2 avril 2024
Nombre de votants :	38		

Date de convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

Le deux avril deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCG : COUTEAU Evelyne, DUCARDONNET Alexandre, JOBET Yohan, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : BETHOUL Christophe, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean-Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, GODEY Éric, De LAPORTE Hélène, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, PONLEVE-LAURENT Christiane, PROFFIT Alphonse, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MAYSTRE Christelle, BONNEAU Cécile.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCG : FEVRIER Albert, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn,

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, FACY Joël, GADOIS Céline.

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, MANAI AHMADI Asma.

POUVOIRS : M. De WILDE Florent a donné pouvoir à M. JOBET Yohan, M. FACY Joël a donné pouvoir à MME. LAMIGE-ROCHE Chantal, M. DUPATY Gérard a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, M. GAILLARD Michel a donné pouvoir à MME. De LAPORTE Hélène.

Secrétaire de séance : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Caraux

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-045-200086643-20240402-0482024-BF

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

(Document annexé à la présente délibération)

Monsieur le Président,

PRÉSENTE le projet de budget pour l'exercice 2024,

RAPPELLE que ce budget a été établi dans le respect des orientations budgétaires approuvées lors du Comité Syndical du 30 novembre 2023 et que les modifications à la marge ont été validées par le Bureau et le Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2024 du PETR Gâtinais montargois qui s'équilibre comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses / Recettes	1 247 754.24 €
<u>Section d'investissement</u> : Dépenses / Recettes	139 839.70 €
Soit un budget global (Dépenses / Recettes)	1 387 593.94 €

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com